

Séance
ordinaire 5
mars 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME (5^{ème})
JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Onze (11) contribuables assistent à la séance alors que deux (2) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des travaux publics et greffier adjoint, et Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

Avant d'amorcer la séance, une présentation spéciale aura lieu en hommage au Lieutenant Alain Turcotte, retraité de la Sûreté du Québec et ancien directeur de la Sûreté municipale de Mont-Joli ainsi que du service des incendies. Son épouse, madame Mireille Morin, son gendre, monsieur Éric Fournier, de même que le Directeur du poste de la SQ de la MRC de La Mitis à Price, le Lieutenant Gaétan Bonneau, sont présents pour la cérémonie. Une montre est remise à monsieur Turcotte à la suite d'une brève allocution du maire.

*La direction de la protection de l'État de la Sûreté du Québec, de concert avec la MRC de La Mitis, rend hommage ce soir à monsieur Alain Turcotte. Nous accueillons pour la circonstance le **Lieutenant Gaétan Bonneau**, directeur du poste de la MRC à Price.*

Monsieur Turcotte, faut-il le rappeler, est entré en fonction à la Ville en octobre 1986 et a quitté en mai 2001. En plus de diriger la Sûreté municipale, il a tenu les rênes du service des incendies de la Ville. Au-delà de la rigueur et du professionnalisme qu'il a déployé au service de la population tout au long de sa carrière, Alain s'est distingué par ses qualités humaines et son désir de répondre aux besoins des citoyens.

Mes collègues du conseil et moi-même sommes heureux de nous associer à cette expression de reconnaissance envers monsieur Alain Turcotte.

12.03.100

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

12.03.101

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 février 2012 et de ceux des séances extraordinaires des lundi 13 et 20 ainsi que du mardi 28 février 2012.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers : 271 936,47 \$
 - ↳ Comptes pré-autorisés : 591 134,56 \$

ADMINISTRATION

5. Proclamation de la Semaine québécoise des adultes en formation.
6. Motion de félicitations à monsieur Éric Forest, maire de Rimouski, pour son élection à la présidence de l'UMQ.
7. Proclamation des « Journées de la jonquille ».

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. Autorisation de vente des parcelles 11 et 12 des terrains situés sur les lots de la route 132 longeant l'aéroport régional dans le parc industriel Pierre De Bané.
9. Engagement de la Ville de Mont-Joli quant aux accès dans le secteur de la résidence supervisée de l'avenue Pierre-Normand.
10. Approbation du nouveau tracé de la piste cyclable sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

FINANCES

11. Autorisation de paiement à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli dans le dossier des taxes foncières.

12. Autorisation de versement de dons.
13. Radiation de certains comptes à recevoir.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

14. Autorisation de stage au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.
15. Autorisation de stage à la division « eau » du service des travaux publics.
16. Autorisation de formation au surintendant des travaux publics.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

17. Autorisation de renouvellement des frais de cotisation 2012 aux bibliothèques publiques du Québec.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Avis de motion d'un règlement relatif à la vitesse sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.
19. Avis de motion d'un règlement concernant le stationnement sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

20. Adjudication d'un contrat pour la fourniture des chaussures de sécurité pour l'année 2012.
21. Avis de motion d'un règlement relatif à l'aqueduc, aux égouts et aux différents taux pour l'eau et les égouts.
22. Autorisation d'achat d'une camionnette pour le service des travaux publics.
23. Adoption du règlement 2012-1277 concernant une stratégie d'économie d'eau potable.

AFFAIRES NOUVELLES

24. Adoption du règlement numéro 2012-1280 décrétant des dépenses relatives aux réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 150 000 \$.
25. Adoption du règlement 2012-1279 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Mont-Joli.
26. Période de questions.
27. Clôture et levée de l'assemblée.

12.03.102

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 FÉVRIER 2012 ET DE CEUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES LUNDI 13 ET 20 AINSI QUE DU MARDI 28 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du lundi 6, 13 et 20 ainsi que du mardi 28 février 2012;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 février 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 13 février 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 20 février 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 28 février 2012 en sa forme et teneur.

12.03.103

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 271 936,47 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 591 134,56 \$.

ADMINISTRATION

12.03.104

PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION

CONSIDÉRANT QUE la 10^{ème} édition de la Semaine québécoise des adultes en formation aura lieu du 24 mars au 1^{er} avril 2012 sous le thème « *Il y a 1001 façons d'apprendre* »;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a pour objectif de stimuler le goût d'apprendre chez les adultes en mettant en évidence les expériences heureuses de personnes qui ont effectué un retour aux études;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli partage la volonté des responsables et recevra pour une 6^{ème} année consécutive à l'Hôtel de Ville la « Tournée Hommage » par laquelle des adultes apprenants de la MRC de La Mitis sont reconnus pour leur volonté d'améliorer leur qualité de vie et leur détermination à agir au développement de leur collectivité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil proclame la Semaine québécoise des adultes en formation du 24 mars au 1^{er} avril 2012 et adresse ses plus sincères félicitations aux organisateurs de l'événement. Nous tenons à saluer le travail de celles et ceux qui s'impliquent dans la réussite des adultes qui effectuent un retour aux études. Le conseil rend également hommage à toutes les personnes qui déploient les efforts, la discipline et la volonté nécessaires à l'atteinte de leur objectif

12.03.105

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR ÉRIC FOREST, MAIRE DE RIMOUSKI, POUR SON ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DE L'UMQ

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Lévis le 17 février dernier, les membres du conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec ont reconduit pour un second mandat à la présidence notre collègue et ami Éric Forest, maire de Rimouski.

Monsieur Forest s'est imposé à la tête de l'UMQ par son énergie, sa rigueur et sa détermination à défendre les intérêts des municipalités. Son approche a contribué à influencer positivement les décisions du gouvernement du Québec dans les politiques touchant le milieu municipal. Il a su mettre en évidence les attentes et les besoins des membres de l'UMQ dont les responsabilités ne cessent de croître.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Éric Forest, maire de Rimouski, à l'occasion de son élection pour un second mandat à la présidence de l'UMQ. Ce choix témoigne éloquemment de la confiance que lui portent ses collègues maires et conseillers. Nous sommes convaincus qu'il relèvera ce nouveau défi avec distinction et que les municipalités du Québec miseront sur un solide représentant pour le mandat s'étalant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014. La population de l'Est du Québec peut être fière que l'un des siens joue un rôle majeur sur la scène municipale québécoise.

12.03.106

PROCLAMATION DES « JOURNÉES DE LA JONQUILLE »

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer organise encore cette année « Les journées de la jonquille », une activité de financement et de sensibilisation au profit de la recherche sur le cancer au Canada;

CONSIDÉRANT QUE « Les journées de la jonquille » auront lieu du 29 au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées serviront à l'avancement de la recherche, à la fourniture gratuite d'équipements et de matériel spécialisé, à la prévention et au dépistage précoce du cancer;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de proclamer les 29, 30 et 31 mars 2012 « Journées de la jonquille » à Mont-Joli et de ratifier l'achat de deux (2) bouquets de jonquilles au coût total de 60 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.03.107

AUTORISATION DE VENTE DES PARCELLES 11 ET 12 DES TERRAINS SITUÉS SUR LES LOTS DE LA ROUTE DE L'AÉROPORT LONGEANT L'AÉROPORT RÉGIONAL DANS LE PARC INDUSTRIEL PIERRE DE BANÉ

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Avjet Holding inc. désire se porter acquéreur des parcelles 11 et 12 des terrains situés sur les lots de la route de l'aéroport longeant l'aéroport régional dans le parc industriel Pierre De Bané;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de ces deux (2) parcelles est respectivement de 45 077 pi² et de 31 199 pi² pour un total de 76 276 pi² alors que le prix est de 0,30 \$ le pi² pour une transaction de 22 882,80 \$, plus les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente à Avjet Holding inc. des parcelles 11 et 12 des terrains situés sur les lots de la route de l'aéroport longeant l'aéroport régional dans le parc industriel Pierre De Bané le tout représentant une superficie totale de 76 276 pi², et ce, aux conditions suivantes :

- Le prix est établi à 0,30 \$ le pi² pour une vente totale de 22 882,80 \$, plus les taxes;
- L'acheteur se conformera aux exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour ce secteur contenues dans sa lettre du 12 avril 2011;
- L'acheteur s'engage, lorsque la Ville procédera au déplacement de la ligne électrique dans l'axe de l'avenue Robert Piché, à effectuer les prolongements nécessaires et à assumer les frais de raccordement;
- La Ville s'engage à défrayer les coûts de l'opération cadastrale de l'arpenteur géomètre menant à l'enregistrement du nouveau numéro de lot du terrain;
- L'acheteur assumera les coûts de bornage du terrain ainsi que les frais notariés reliés à la transaction.

12.03.108

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI QUANT AUX ACCÈS DANS LE SECTEUR DE LA RÉSIDENCE SUPERVISÉE DE L'AVENUE PIERRE-NORMAND

CONSIDÉRANT QU'une résidence supervisée en santé mentale a été construite sur les terrains situés au nord-est de l'avenue Pierre-Normand, entre les rues Bertrand et Henri-Rouleau;

CONSIDÉRANT la volonté commune des promoteurs et de la Ville de Mont-Joli de préserver la quiétude et la sécurité de ce secteur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli s'engage à ne pas aménager d'accès reliant la rue Henri-Rouleau, les avenues Bertrand ou Des Fusiliers ou le Chemin de Price. L'entente entre la Ville et la direction de la résidence supervisée ne prévoit donc qu'un seul accès dans ce secteur soit par l'avenue Pierre-Normand.

12.03.109

APPROBATION DU NOUVEAU TRACÉ DE LA PISTE CYCLABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des différents aménagements au site d'arrivée de l'autoroute 20 ont entraîné des modifications au tracé de la piste cyclable dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau parcours a fait l'objet de discussions avec la direction du MTQ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil d'approuver ce tracé modifié;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications au tracé de la piste cyclable dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20.

Ainsi, le tronçon sur la rue Poirier, entre Levasseur et Benoît-Quimper, est remplacé par un circuit en milieu naturel. À l'intersection de la rue Poirier et de l'avenue Levasseur, la piste longe brièvement la rue d'Anjou pour ensuite sillonner dans le Boisé des Murmures (Bois à Ben) jusqu'au boulevard Jacques-Cartier. La traversée du boulevard se fait à l'endroit désigné par le MTQ soit la traverse piétonnière. Le sentier se dirige ensuite le long de la route Flavie-Drapeau jusqu'à l'emplacement de l'ancienne route du 2^{ème} rang Ouest. Les usagers peuvent emprunter ce tracé jusqu'à la route de l'aéroport (ancienne 132) pour se rendre à la route Flavie-Drapeau (132 actuelle) à la limite nord des terrains de l'aéroport. Deux (2) croquis du tracé sont joints en annexe à la présente résolution.

FINANCES

12.03.110 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI DANS LE DOSSIER DES TAXES FONCIÈRES

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une compensation financière à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli conformément aux termes de l'entente intervenue entre la Régie et la Ville de Mont-Joli, entente officialisée par l'adoption de la résolution 08.04.223. Ainsi, le conseil approuve le paiement à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli de quatre (4) versements de 32 716,05 \$ pour 2012 à exécuter les 15 mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre 2012. En contrepartie, la Régie versera à la Ville la somme de 52 451,49 \$ les 15 mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre 2012 en guise de taxes foncières. De plus, le conseil autorise la radiation des intérêts au montant de 599,10 \$.

12.03.111 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Club de quilles 31 mars 2012	Invitation aux entreprises (110 \$/équipe de 4)	110\$
Fondation du rein	Campagne de financement	50 \$
IGA/Unité Domrémy 24 mars 2012	Souper spaghetti 30 \$ la carte	5 X 30 \$ = 150 \$
Club de soccer Mont-Joli	Subvention participation Surveillance semaine relâche	125 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12.03.112 AUTORISATION DE STAGE AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Sébastien Thériault à effectuer un stage d'observation et de sensibilisation au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Monsieur Thériault étudie en technique d'intervention en loisir au Cégep de Rivière-du-Loup. Il sera présent au service pendant la semaine de relâche soit du 5 au 9 mars ainsi que le 16 mars 2012.

12.03.113 AUTORISATION DE STAGE À LA DIVISION « EAU » DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Ève Grenier-Huard a transmis à la Ville une demande pour un stage non rémunéré de 120 heures à l'usine de traitement des eaux dans le cadre de sa formation en Technique de gestion des eaux au Cégep de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron, ainsi que l'ouverture de monsieur Alain Sergerie qui assurerait la supervision dudit stage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Marie-Ève Grenier-Huard à effectuer un stage de 120 heures non rémunéré à l'usine de traitement des eaux de la Ville de Mont-Joli, et ce, sous la supervision de monsieur Alain Sergerie.

12.03.114 AUTORISATION DE FORMATION AU SURINTENDANT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'une formation sur l'entretien des chaussées, trottoirs et bordures sera offerte au Cégep de Rimouski du 1^{er} au 4 mai 2012 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette formation initiée par l'ATPA, l'Association des Travaux Publics d'Amérique, s'inscrit dans la planification de développement des compétences prévue lors de l'embauche de monsieur Claude Fortin au poste de surintendant;

CONSIDÉRANT la recommandation en ce sens du directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le surintendant aux travaux publics, monsieur Claude Fortin, à prendre part à une formation sur l'entretien des chaussées, trottoirs et bordures du 1^{er} au 4 mai 2012 au Cégep de Rimouski, et ce, au coût de 1 100 \$ plus les taxes pour l'inscription. Le conseil accepte également le remboursement des frais de transport et de restauration s'il y a lieu.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.03.115 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DES FRAIS DE COTISATION 2012 AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des frais d'adhésion pour 2012 aux bibliothèques publiques du Québec au montant de 329,18 \$, taxes nettes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.03.116 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement relatif à la vitesse sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

12.03.117 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement concernant le stationnement sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

12.03.118 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué du 31 janvier au 11 février 2012 un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chaussures de sécurité pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a reçu une (1) soumission pour ce contrat à savoir :

- Sécurité Médic : 3 566,41 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation du superviseur à l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Sécurité Médic le contrat de fourniture des chaussures de sécurité pour l'année 2012 aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant total maximal de 3 566,41 \$, taxes nettes.

12.03.119 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'AQUEDUC, AUX ÉGOUTS ET AUX DIFFÉRENTS TAUX POUR L'EAU ET LES ÉGOUTS

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement relatif à l'aqueduc, aux égouts et aux différents taux pour l'eau et les égouts.

12.03.120 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres pour l'achat d'une camionnette 4 X 4 pour le service des travaux publics a été tenu;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) propositions ont été déposées à savoir :

- Mont-Joli, Chrysler, Jeep, Dodge : 38 229,10 \$ taxes incluses
(9147-1227 Québec inc.)
- Automobiles Bouchard & Fils (1988 inc.): 39 086,90 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité desdites soumissions et la recommandation qui en a découlé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une camionnette 4 X 4 pour le service des travaux publics de Mont-Joli, Chrysler, Jeep, Dodge (9147-1227 Québec inc.) au prix de 38 229,10 \$, taxes nettes. Cette dépense sera financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans.

12.03.121

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-1277 CONCERNANT UNE STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli consacre actuellement d'importants efforts à la mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable, au remplacement du réservoir et à la limitation des fuites au réseau d'aqueduc dans le cadre de la mise en place d'une stratégie d'économie de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'inscrit dans une large démarche du gouvernement du Québec à laquelle la Ville adhère pleinement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'adopter un nouveau règlement d'aqueduc afin de mieux régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été adopté à la séance ordinaire du lundi 6 février 2012;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2012-1277 concernant une stratégie d'économie d'eau potable pour la Ville de Mont-Joli.

À la suite de l'adoption de la résolution 12.03.121, monsieur le maire, Jean Bélanger, livre quelques explications au public :

Le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire fait actuellement la promotion dans l'ensemble du Québec de la mise en œuvre d'une stratégie d'économie de l'eau potable. L'initiative dépasse largement les simples vœux pieux. En effet, des cibles précises ont été établies et il faudra les atteindre à l'intérieur d'un échéancier particulièrement serré.

Le traitement de l'eau potable implique d'importants coûts alors que cette ressource fait trop souvent l'objet de gaspillage sans doute en raison de son abondance chez nous. Il convient de rappeler qu'elle n'est pas inépuisable pour autant.

Un train de mesures seront déployées au cours des prochaines semaines, des prochains mois et des prochaines années. La réfection de l'usine et le remplacement du réservoir représentent des investissements majeurs. Des efforts concrets seront consentis afin de diminuer les fuites dans le réseau d'aqueduc alors que les plus gros consommateurs d'eau – industries, commerces et institutions (ICI) – seront mis à contribution afin de diminuer sensiblement la consommation. L'installation de compteurs d'eau fait également partie des actions envisagées.

Sur le plan individuel, c'est l'ensemble de nos comportements quotidiens qui devra faire l'objet d'une réflexion et, sans doute, de changements. L'arrosage des jardins, pelouses et fleurs de même que le lavage des voitures et des entrées sont dans la mire.

Le règlement exigera l'installation de toilettes à faible débit pour les constructions neuves alors que la Ville remplacera graduellement les urinoirs et les toilettes de ses propres édifices. Un réservoir d'eau brute sera aménagé à proximité du jardin communautaire (Salle St-Jean-Baptiste). Cette eau servira notamment au nettoyage des rues et à l'arrosage des plates-bandes.

Que l'on utilise peu ou beaucoup d'eau, la contribution de chacun à cet effort collectif sera nécessaire. Une vaste campagne de sensibilisation est prévue et la Ville entend bien donner l'exemple.

AFFAIRES NOUVELLES

12.03.122

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-1280 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 février 2012;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2012-1280.

12.03.123

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-1279 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 331 de la *Loi sur les cités et villes* le conseil peut faire et mettre à exécution des règles et règlements pour sa régie interne et pour le maintien de l'ordre durant ses séances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de se doter d'un règlement précisant certaines règles concernant l'ordre et le décorum lors des séances du conseil;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 13 février 2012;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2012-1279 décrétant des dispositions de nature à favoriser et à encadrer les échanges entre les citoyens et les membres du conseil.

À la suite de l'adoption de la résolution 12.03.121, monsieur le maire, Jean Bélanger, livre quelques explications au public :

La Ville de Mont-Joli misera dorénavant sur un règlement de régie interne de ses séances. En plus de 125 ans d'histoire, les différents conseils qui se sont succédés ne s'étaient pas dotés d'un tel outil, et ce, pour des motifs qui leur appartiennent. Tous, jusqu'à aujourd'hui, ont fonctionné en respect des dispositions de la loi à cet égard et en conformité avec « les us et coutumes ».

Une consultation menée auprès de plusieurs villes et municipalités du Québec nous permis de constater qu'une majorité d'entre elles disposaient d'un tel règlement.

L'objectif premier recherché par sa mise en place consiste à permettre au maximum de citoyen de poser des questions aux élus. Afin d'atteindre ce but, le conseil instaure un mode de fonctionnement qui favorisera les échanges avec l'assemblée.

Le règlement reprend essentiellement le contenu de la Loi sur les cités et villes sauf en ce qui concerne la période des questions, éléments où la loi est plutôt discrète. Il va de soi que la raison d'être de cette période est d'offrir aux contribuables l'opportunité de poser des questions aux élus, et ce, pour une durée de 30 minutes. Ainsi, les citoyens auront droit à une question et à une sous-question qui seront directes, succinctes et non assorties de commentaires. Après dix (10) minutes d'échange sur un sujet, on permettra à un citoyen de poser une question sur un autre dossier pour ensuite revenir au premier sujet s'il reste du temps à la période. De plus, tout groupement, association ou autre devra être représenté par un porte parole.

Les règles prévoient que l'équipe de cadres peut compléter les réponses des élus. De plus, lorsque l'information ne sera pas disponible sur-le-champ, le conseil s'engage à revenir sur le sujet à la séance suivante.

Le règlement 2012-1279 vient donc clarifier le fonctionnement de la période des questions en plus d'en assurer un déroulement efficace dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel. La Ville consulte la population par l'entremise du comité conseil qu'elle a créé afin de connaître ses attentes. Une période des questions renouvelée s'inscrit dans le même mouvement.

Ce règlement est disponible au public et sera placé sur le site internet de la Ville. Il entrera en vigueur pour la séance ordinaire du 2 avril 2012.

12.03.124

PÉRIODE DES QUESTIONS

Monsieur Laurent Lajoie demande qui a formulé la recommandation pour l'achat de la camionnette destinée aux travaux publics.

Monsieur le maire, Jean Bélanger, répond qu'il s'agit de monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement.

Monsieur Lajoie désire savoir s'il existe des risques de spéculation par l'acquéreur des parcelles 11 et 12 des terrains du parc industriel Pierre De Bané.

Monsieur le maire explique que l'acheteur occupe déjà les terrains en sa qualité de locataire et qu'il désire simplement devenir propriétaire d'une superficie supérieure.

Monsieur Lajoie affirme qu'une rumeur circule à l'effet que la Ville est obligée d'accepter la fluoration de l'eau pour toucher la subvention reliée à la mise aux normes de l'usine de traitement. Il veut savoir si c'est exact.

Monsieur Bélanger répond que ce n'est qu'une rumeur et qu'il n'y a aucun lien entre les deux (2) projets. La subvention pour l'usine provient du retour de la taxe d'accise sur l'essence (MAMROT) alors que les frais reliés à la fluoration sont assumés par le Ministère de la Santé.

Monsieur Lajoie adresse sa question au conseiller Marcel Dubé. Il fait état d'une autre rumeur voulant que ce dernier ne réside pas à Mont-Joli. Monsieur Lajoie lui demande de confirmer son domicile.

Monsieur Marcel Dubé, conseiller du district 5, affirme posséder un immeuble à Mont-Joli où il a retenu une chambre. Il dispose d'un bail l'attestant. Monsieur Dubé est aussi propriétaire d'un chalet à Sainte-Luce où il dit « dormir avec son épouse de temps en temps ».

Madame Janny Chassé demande ce qui adviendra des toilettes qui seront remplacées dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable.

Monsieur Bélanger indique que les toilettes seront déposées au centre de récupération de la MRC de La Mitis. Il précise cependant que la Ville modifiera d'abord les mécanismes des urinoirs de ses édifices parce que les systèmes actuels consomment beaucoup d'eau.

Madame Maryse Plante-Couture demande si la Ville a signé le protocole d'entente avec la Direction de la Santé publique dans le dossier de la fluoration.

Monsieur le maire lui répond par la négative.

Madame Plante-Couture s'informe du moment où devrait débuter la fluoration de l'eau.

Monsieur Bélanger indique que les travaux de mise aux normes de l'usine sont prévus à l'automne et que la fluoration devrait suivre.

12.03.125

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h10, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier